

REGLEMENT
BROCANTE - HENONVILLE - 7 octobre 2018
organisée par « l'Ecole Buissonnière »
Association loi 1901

1. Les réservations pourront être prises par téléphone au **06 49 34 02 27**. Elles ne seront effectives qu'à réception du règlement **chq à l'ordre de l'Ecole Buissonnière**, au plus tard le 6 octobre 2018 à :
Cécile FOS, 36 rue du Mesnil 60119 HENONVILLE
IMPERATIF : Vous devrez fournir avec la réservation jointe une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne inscrite.
2. Toute inscription incomplète au 3 octobre 2018 ne sera pas prise en compte.
3. Prix des emplacements (réservation minimum de 2 m linéaires)
 - Hénonvillois : 4 € le mètre linéaire
 - Extérieurs : 5 € le mètre linéaire
 - Professionnels : 10 € le mètre linéaire
4. L'attribution des places relève de la seule responsabilité du placier. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.
5. L'Ecole Buissonnière se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation, notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribué.
6. Le jour de la brocante, les exposants particuliers devront être munis d'une pièce d'identité et les professionnels de leur carte pro (ou extrait Kbis). Sans ces pièces, les exposants ne seront ni acceptés, ni remboursés de leurs frais d'inscription.
7. Conformément à la législation en vigueur, les participants non professionnels fourniront une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils ne participent pas à plus de deux brocantes dans l'année et qu'ils ne vendent que des objets personnels et usagés.
8. Aucune marchandise neuve à la vente, y compris pour les professionnels.
9. La marchandise devra être la seule propriété de l'exposant ; en cas de contrôle, sa responsabilité sera engagée.
Nous vous rappelons par ailleurs que sont interdits à la vente :
 - les animaux.
 - les cassettes, dvd, revue, livre, objet... à caractère pornographique. Il en va de même pour toute publication incitant à la haine raciale.
 - Les armes à feu, armes blanches (sauf celles de collection et reconnues comme telles), munitions, pistolets à plombs ou à billes, tout engin explosif ou gaz de défense.
 - Les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires...), copie de jeux ou de logiciels.
 - Les objets contrefaits.Toute dérogation constatée après contrôle entraînera l'exclusion de la manifestation.
10. L'Ecole Buissonnière décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
11. Aucune vente de boissons, confiseries ou autres denrées alimentaires n'est autorisée.
12. Les loteries et pêches à la ligne ne sont pas autorisées.
13. La distribution de tracts sur la manifestation est limitée aux tracts annonçant des brocantes, vide greniers.
14. Les chiens des exposants ou visiteurs doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer.
15. La brocante se tient dans le parc du château d'Hénonville. Les véhicules des participants devront, après déchargement, être garés sur le parking aménagé à l'arrière du château.
16. L'accueil des participants se fera à partir de 6h30.
17. Fin de la brocante à 17 h 00. Les exposants s'engagent à ne pas quitter la brocante avant l'heure prévue, sauf exception accordée par l'organisateur.
18. En cas de mauvais temps ou de non occupation de stand, les exposants ne seront pas remboursés des frais d'inscription.
19. La place octroyée sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues. Des poubelles seront mises à la disposition des exposants.

La Présidente, Cécile Fos